

RAPPORT DU PRESIDENT AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

SEANCE PLENIERE DU JEUDI 27 MAI 2021

Objet : AFFECTATION DES RESULTATS ET DECISION MODIFICATIVE N°1 2021 - BUDGET ANNEXE DU CENTRE D'ACTION MEDICO-SOCIAL PRECOCE (CAMSP) DE NIMES

Orientation politique :

Axe stratégique :

Activité :

FONDEMENTS ET MOTIVATIONS

Fondements juridiques :

- | | |
|----|---|
| VU | le Livre Troisième relatif aux Finances du Département du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 3311-1 à L. 3313-1, et les articles R. 3311-2 à R. 3313-8, |
| VU | le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles R. 314-3 et suivants relatifs aux règles de compétence tarifaire et d'établissement des propositions budgétaires, |
| VU | l'instruction budgétaire et comptable M22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médicaux-sociaux, |
| VU | la délibération n°8 du Conseil général en date du 16 décembre 2014 adoptant le règlement financier et budgétaire du Département, |
| VU | la délibération n°81 du Conseil départemental en date du 18 octobre 2018 relative à la constitution de provisions règlementées au budget annexe du CAMSP, |
| VU | la délibération n°70 du Conseil Départemental en date du 13 novembre 2019 relative à la constitution de provisions 2019 au budget annexe du CAMSP, |
| VU | la délibération n°9 du Conseil Départemental en date du 15 décembre 2020 relative à la constitution de provisions 2020 au budget annexe du CAMSP, |
| VU | la délibération n°07 du Conseil départemental en date du 22 octobre 2020, adoptant le Budget prévisionnel 2021 du Budget annexe du CAMSP dont |

l'équilibre s'établit, en dépenses et en recettes à 1 002 036,29 € en fonctionnement, et à 15 526,29 € en investissement,

VU la délibération n° du Conseil départemental en date du 27 mai 2021 approuvant le Compte Administratif 2020 du Budget annexe du CAMSP,

VU la décision tarifaire n°3202 de l'Agence Régionale de Santé en date du 12 février 2019, transmise au Département le 20 février 2019, et attribuant la somme de 100 000,00 € (crédits non reconductibles) afin de renforcer les équipes pluridisciplinaires et animer la diffusion de la campagne Handicap Agir Tôt,

Motivations et Opportunité :

Considérant que lors de la séance du 27 mai 2021, le Conseil départemental a adopté le Compte Administratif 2020 du Budget annexe du CAMSP, dont le résultat net de la section d'investissement est égal à 193 526,73 € (excédent) et le résultat net de la section d'exploitation est égal à 145 594,05 € (excédent),

Considérant la nécessité d'affecter l'excédent d'investissement 2020 au Budget Annexe 2021 du CAMSP, ainsi qu'une partie de l'excédent d'exploitation 2020,

DISPOSITIF

I – Section d'investissement

Le résultat net de la section d'investissement pour 2020 est déterminé comme suit :

Section d'investissement	
Dépenses brutes 2020	8 094,39
Recettes brutes 2020	31 699,23
Résultat brut 2020 (sous total)	23 604,84
Résultat de 2019 incorporé en 2020	169 921,89
Résultat net de 2020	193 526,73

Il est proposé d'affecter l'intégralité de l'excédent cumulé d'investissement en recettes d'investissement lors de cette Décision modificative, soit 193 526,73 € sur la ligne 001 - Résultat d'investissement cumulé antérieur (excédent).

Il convient d'inscrire 141 958,50 € en excédent prévisionnel d'investissement, compte tenu de la constitution de provisions à la fois sur l'exercice 2018 pour un montant de 100 000,00 €, sur l'exercice 2019 pour un montant de 23 574,92 € et sur l'exercice 2020 pour un montant de 18 383,58 €.

Il est proposé ensuite d'affecter une partie de cette recette supplémentaire au financement d'éventuels investissements liés à l'extension de 11 places du CAMSP (achat de mobilier, de matériel de bureau et matériel informatique et de matériel spécifique pour l'aménagement de nouveaux locaux (matériel éducatif, de psychomotricité, d'éveil...)). Ces investissements sont reportés depuis plusieurs années, compte tenu des difficultés pour trouver des nouveaux locaux.

De plus, l'acquisition de matériel technique supplémentaire, en particulier des tests d'évaluation des capacités et du développement des enfants est rendu nécessaire par l'accueil d'enfants atteints de troubles du comportement.

Enfin des crédits doivent être prévus pour des travaux à réaliser dans des nouveaux locaux mais également dans les locaux actuels.

Par conséquent, il est proposé d'inscrire en dépenses d'investissement :

141 958,50 €	sur la ligne 003 en excédent prévisionnel sur les ressources d'investissement,
10 000,00 €	sur la ligne 2154 pour du matériel technique spécifique à l'activité du CAMSP,
6 000,00 €	sur la ligne 2183 pour du matériel de bureau et matériel informatique,
12 000,00 €	sur la ligne 2184 pour du mobilier,
23 568,23 €	sur la ligne 2314 pour des travaux à réaliser dans les locaux

II – Section d'exploitation

Le résultat net de la section d'exploitation pour 2020 est déterminé comme suit :

Section d'exploitation	
Dépenses brutes 2020	884 609,67
Recettes brutes 2020	891 820,14
Résultat comptable d'exploitation 2020 (sous total)	7 210,47
Résultat de 2018 incorporé en 2020	38 383,58
Résultat de 2019 incorporé en 2020	100 000,00
Résultat net de 2020	145 594,05

Cet excédent s'explique par l'attribution d'une enveloppe de 100 000,00 € (crédits non reconductibles) afin de mettre en œuvre des actions pour améliorer le repérage et la prise en charge précoce des enfants (Projet Régional de Santé d'Occitanie). Ces crédits devraient permettre de renforcer les équipes des CAMSP afin de réaliser des prestations directes de soins aux enfants et d'animer la campagne Handicap Agir Tôt.

S'agissant de crédits non reconductibles attribués en 2019 et non utilisés sur cet exercice, ils ont été reportés sur l'exercice 2020 sur lequel ils n'ont pas été utilisés ; ils peuvent donc être reportés sur l'exercice 2021 ; il est donc proposé d'affecter au budget 2021 100 000,00 € en recettes sur la ligne 002 - Excédent de fonctionnement.

En dépenses, il est proposé d'inscrire 100 000,00 € sur la ligne 6215 personnel affecté à l'établissement pour permettre le recrutement de personnel, afin de mettre en place des projets innovants de prise en charge précoce. Ainsi il est prévu le recrutement de 0.5 ETP de kinésithérapeute, 0.5 ETP de puéricultrice, d'augmenter de 0.2 ETP le temps de travail d'une psychomotricienne (actuellement à 0.8 ETP). D'autre part, cette enveloppe va permettre le remplacement d'une psychomotricienne en arrêt de travail pendant plusieurs mois.

En fonction du coût exact de ces différents postes, il sera envisagé éventuellement le renfort de l'équipe pluridisciplinaire par des profils actuellement absents (par exemple neuropédiatre, médecin de rééducation fonctionnelle...).

Le solde de l'excédent budgétaire, soit 45 594.05 € sera repris au budget 2022.

Au vu des éléments présentés, je vous propose :

- 1- D'affecter au budget annexe 2021 du CAMSP :
 - en totalité le résultat 2020 d'investissement soit 193 526,73 € ;
 - partiellement le résultat 2020 de la section d'exploitation soit 100 000,00 €

- 2- D'affecter au budget annexe 2022 du CAMSP :
 - partiellement le résultat 2020 de la section d'exploitation soit 45 594,05 €

- 3- D'adopter la décision modificative n° 1 – 2021 du budget annexe 2021 du CAMSP qui s'équilibre en dépenses et en recettes d'investissement à 193 526,73 € et en dépenses et en recettes d'exploitation à 100 000,00 €.

Les écritures comptables sont les suivantes :

Groupe	Nature	Libellé nature	Fonctionnement		Investissement	
			Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
C2	6215	Personnel affecté à l'établissement	100 000,00			
TOTAL			100 000,00			
002	002	Excédent de fonctionnement		100 000,00		
TOTAL				100 000,00		
001	001	Résultat d'investissement cumulé antérieur				193 526,73
003	003	Excédent prévisionnel d'investissement			141 958,50	
21	2154	Matériel et outillage			10 000	
21	2183	Matériel de bureau et matériel informatique			6 000	
21	2184	Mobilier			12 000	
23	2314	Constructions sur sol d'autrui			23 568,23	
TOTAL					193 526,73	193 526,73
TOTAUX			100 000,00	100 000,00	193 526,73	193 526,73

Conclusion :

Je vous prie mes chers collègues de bien vouloir en délibérer.

LA PRESIDENTE,

Liste des annexes

Annexe 1 : BS 2021 du
Budget annexe du CAMSP